

## Distribution de : LA VEDRINELLE

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE PEYRE EN AUBRAC

Mende, le mercredi 17 septembre 2025

Page 1/1

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain			Laboratoire										
		Chlore total mg(Cl <sub>2</sub> )/L	pH unité pH	Temp. de l'eau °C	Bactériologie					Physico-chimie					
					Bact. coli-formes n/(100mL)	Esché- richia coli n/(100mL)	Flore à 22°C n/mL	Flore à 37°C n/mL	Entéro-coques n/(100mL)	Conduc-tivité µS/cm	Amo- nium mg/L	Nitrites mg/L	Nitrates mg/L	Dureté °f	Turbi- dité NFU
RESERVOIR VEDRINELLE AMONT SORTIE RESERVOIR	02/09/2025 LDA48	<0,03	6,8	16,9	1	1	326	89	6	47	<0,01	<0,01	8,3	1,4	<0,2
LA VEDRINELLE HABITATION PARTICULIERE	02/09/2025 LDA48	<0,03	6,7	19,7	0	0	160	67	1	49	<0,01				<0,2
<b>Limites de qualité en gras</b>	maximum		9		0	0			0	1100		0,1	50		1
<i>Références de qualité en italiques</i>	minimum		6,5							200					

*Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.*

### Conclusions

Résultats non conformes aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et conformes en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques mesurés. Il faut aussi noter la présence excessive de germes revivifiants, la présence de bactéries coliformes et le caractère agressif de l'eau.

### Interprétations

La dernière campagne de prélèvement a mis en évidence un dépassement des limites de qualité microbiologiques. Cette eau peut engendrer des risques sanitaires lors de sa consommation. Il est recommandé temporairement de ne pas utiliser l'eau pour la boisson et les préparations alimentaires des personnes fragiles, le temps que les mesures correctrices permettent de garantir un retour à la normale de la qualité de l'eau. Le détail des recommandations est consultable en mairie. Cette disposition est à maintenir jusqu'au retour à une situation normale dûment constatée par nos soins.

Une information en urgence a d'ores et déjà été transmise au responsable du réseau de distribution.

La présence de bactéries revivifiants et de bactéries coliformes est un signe de dégradation de la qualité de l'eau.

Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

### Préconisations

Une désinfection 'choc' doit être réalisée au réservoir de tête (au minimum un berlingot d'eau de javel à 9,5% de chlore actif pour un réservoir de 10 m<sup>3</sup>), suivi d'une purge abondante du réseau. Si un traitement aux ultra-violet est réalisé en aval, il faut déconnecter le dispositif tant qu'un résiduel de chlore est mesurable en départ distribution.

Vérifier le bon état des ouvrages de captage et de stockage, notamment l'infiltration d'eau de ruissellement.

Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code).

Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment.

Une analyse de confirmation sera réalisée ultérieurement par nos soins lorsque les actions réalisées pour rétablir la qualité de l'eau seront terminées, afin de vérifier l'efficacité de ces mesures.

En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.